

Projet de note de Jean Monnet au Président du Conseil (20 octobre 1950)

Légende: Dans ce projet de note pour René Pleven, président du Conseil français, Jean Monnet définit la portée du plan d'armée européenne et situe la place de l'Allemagne dans l'Europe unie.

Source: Fondation Jean Monnet pour l'Europe, [s.l.]. Archives Jean Monnet. Fonds AMI. 4/6/5.

Copyright: (c) Fondation Jean Monnet pour l'Europe et Centre de recherches européennes, Lausanne

URL: http://www.cvce.eu/obj/projet_de_note_de_jean_monnet_au_president_du_conseil_20_octobre_1950-fr-f29b58b4-8f40-4380-a7bf-afb39bf1e4bf.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

Projet de note de Jean Monnet au Président du Conseil (20 octobre 1950)

Le succès du Plan Schuman, ainsi que le sort de l'Europe et de la France, dépendent dans les circonstances actuelles de la solution qui va être donnée au problème du réarmement allemand.

En effet, le réarmement de l'Allemagne vient modifier complètement les données du problème allemand. Pour nos voisins, plus peut-être que pour la France et pour les autres nations, la Déclaration du 9 mai 1950 avait ouvert des perspectives qui dépassent largement le domaine du charbon et de l'acier. L'Allemagne reprenait une place dans les grandes conversations internationales. Elle voyait se dessiner les premiers traits d'une organisation européenne dans laquelle elle retrouvait, avec son intégration, des possibilités de relèvement moral, de prospérité matérielle et de paix.

Si l'on admet le réarmement allemand – quelles que soient les formes et les précautions (limitations, délais, contrôles) par lesquelles on s'efforce d'atténuer cette acceptation – l'Allemagne, par un tête-à-tête direct avec les États-Unis et par sa puissance retrouvée, aura acquis un prestige et des possibilités de manœuvres politiques considérables : à brève échéance, elle prendra sur le continent une place à laquelle la France, par le Plan Schuman, aurait pu prétendre.

Dans ces conditions, l'Allemagne perd tout intérêt direct à une entreprise désormais largement dépassée par les événements. En contre-partie, la France, dont le destin reste lié à celui du monde occidental, ne sera plus qu'un partenaire secondaire dans un ensemble atlantique qui, constitué dans un but défensif, sera emporté vers la guerre. Il est en effet clair que l'idéal qui pourra seul animer des troupes allemandes et justifier les sacrifices qui leur seront demandés sera un but de reconquête des provinces perdues.

Même dans la perspective d'une guerre, le supplément représenté par des divisions allemandes sera largement contre-balançé par l'affaiblissement résultant des rivalités et des inquiétudes engendrées par les périls attachés depuis toujours au militarisme allemand.

Il est cependant impossible de s'en tenir à un refus pur et simple sur le réarmement allemand.

Il serait passé outre à ce refus, qui aurait pour seul résultat de faire apparaître aux yeux des Allemands le retour de la France à une politique de méfiance impuissante à l'égard de l'Allemagne et l'abandon des projets d'organisation européenne auxquels nous avons solennellement affirmé notre attachement.

Ce refus est par ailleurs militairement absurde, car il est impossible de défendre le territoire allemand sans le concours actif de toute sa population, et l'opinion française n'accepterait pas de nouveaux sacrifices sanglants dont une Allemagne indifférente tirerait les bénéfices.

Une solution, et une seule reste possible : la constitution d'une armée européenne incorporant dans de grandes unités communes des contingents allemands. Cette armée ne saurait résulter d'une simple intégration militaire dont les termes précaires ne masqueraient qu'une coalition selon des formules anciennes. Il faut à l'exemple de la solution adoptée pour le charbon et l'acier, réaliser par des institutions et un esprit nouveaux une véritable fusion organique de forces communes, dont le caractère purement défensif sera un facteur de paix.

Dans cette hypothèse, le Plan Schuman garderait toute sa signification et tout son intérêt. Bien plus, il devrait être la première étape et le gage de la réalisation d'une communauté européenne où l'Allemagne trouverait sa place, parce qu'elle assumerait des obligations et une responsabilité, comme d'ailleurs la France et les autres États de l'Europe continentale.

On pourrait alors envisager sans crainte, comme une suite normale du développement des institutions européennes, les transformations du statut de l'Allemagne que celle-ci ne manquera d'ailleurs pas d'exiger, de toute manière en contre-partie de sa participation à la défense commune.

La France continuerait à jouer sur le continent le rôle pour lequel son initiative du 9 mai 1950 le désigne. Un

idéal constructeur et nouveau viendrait fortifier la valeur militaire des forces communes, en dépouillant le réarmement continental des menaces agressives, ainsi que des faiblesses attachées à la reconstitution de l'armée allemande.

La communauté des peuples libres sortirait elle-même renforcée d'un groupement qui comprendrait, à côté des États-Unis et du Commonwealth, une Europe continentale unifiée.

[signature]